

FEDERATION INTERNATIONALE DE LA PECHE SPORTIVE EN MER

F.I.P.S -M

A.s.b.l – Association sans but lucratif

Registre de Commerce et des Sociétés Luxembourg F7236



PÊCHE EN BORD DE MER

Règlement français

(Version : 2025)

Table des Matières :

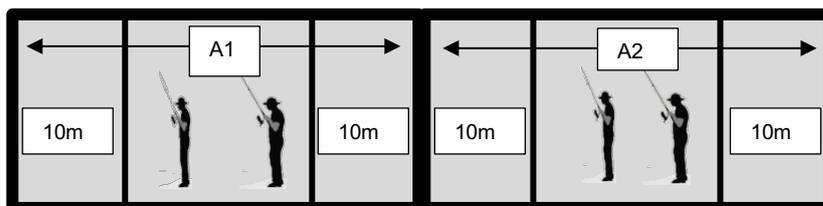
Règlement Pêche en Bord de Mer.....	3
A. Organisation.....	3
B. Catégories de pêcheurs.....	3
C. Composition des équipes.....	4
D. Directives générales pour la Pêche sur la plage, Pêche dans les Rochers, Pêche à partir d'Installations portuaires et Pêche au Flotteur.	4
E. Pêche sur la Plage	5
F. Pêche dans les Rochers	7
G. Pêche à partir d'installations portuaires.....	8
H. Pêche au flotteur à partir d'installations portuaires.....	8
I. Classement.....	9
1. Classement par Poids:.....	9
2. Classement par Longueur:	9
3. Classement par Points "Catch and Release":.....	10
4. Classement journalier	10
5. Classement final.....	11
6. Cas d'égalités au Classement.....	11
7. Classement des pêcheurs (et des équipes) sans poissons	12
8. Compétitions en Paires.....	13
9. Classement pour la Pêche au Flotteur	13
10. Generalités pour le classement	13
J. Résultats et Trophées	14
K. Protestation	14
L. Observateurs externes pour les Championnats de Bord de Mer.....	15
M. Annexes.....	17

La Partie Générale des Règlements Internationaux est valable dans son intégralité pour la Pêche en Bord de Mer

Règlement Pêche en Bord de Mer

A. Organisation

1. Le nombre de secteurs est déterminé par le nombre maximal de pêcheurs permis par équipe.
2. Lors des championnats un seul pêcheur (ou une paire) d'une nation/club par secteur est permis.
3. Les secteurs doivent être espacés au moins de 20 mètres (30 mètres pour les championnats paires). Une zone tampon de 20 mètres (30 mètres pour les championnats paires) devra être réservée de part et d'autre d'un obstacle comme par exemple brise-lames, etc.. Le couloir derrière la zone de pêche doit avoir une largeur maximale de 3 mètres. La distance entre deux secteurs ne peut pas être supérieure à 10 minutes de distance en voiture.
4. Grandeur des zones (places) de pêche pour les championnats Bord de mer Paires
En accord avec la taille des zones de pêche pour les championnats individuels, où le pêcheur doit se placer à peu près au milieu de sa zone (largeur de la zone 20 m) et où il reste environ 10 m de distance jusqu'à la zone voisine (= 20 m entre les pêcheurs), nous recommandons une distance identique entre les zones de pêche pour les compétitions paires (voir schéma). (Si la zone de pêche est p.ex. 30m alors les deux pêcheurs peuvent utiliser les 10 m du milieu pour pêcher).
5. Un tirage au sort séparé des places doit être fait pour chaque jour de compétition, soit à la réunion



des capitaines ou bien jour par jour si nécessaire.

6. Tous les Championnats de Pêche en bord de Mer pour les jeunes, juniors et adultes doivent se faire pendant le jour et se terminer au plus tard au coucher du soleil. Exemption : Pour les adultes en Méditerranée, il est permis de terminer la pêche au maximum 1 heure après le coucher du soleil.

B. Catégories de pêcheurs

1. Seniors
2. Dames
3. Masters (≥ 55)
Les compétiteurs de Bord de Mer qui auront 55 ans entre le 1er janvier et le 31 décembre de l'année du Championnat pourront participer en tant que Masters.
4. Juniors (U21) (garçons et filles) (17 – 21 ans)
Voir : Tableau des âges : Règlement Général
5. Jeunes (U16) (garçons et filles) (12 – 16 ans)
Voir : Tableau des âges : Règlement Général
6. Une équipe de club peut être composée de membres des différentes catégories.
7. Une Paire peut être composée de Dames, de Seniors, de Jeunes et Juniors. Au moins un adulte doit faire partie d'une Paire.

C. Composition des équipes

1. Indépendant du pays de résidence, un compétiteur ne peut pêcher que pour sa propre Fédération Nationale.
En cas de nationalités multiples, la nationalité avec laquelle le compétiteur est fédéré (une seule fédération nationale est possible) et sous laquelle il prend part à un Championnat FIPS-M prévaut.
2. Une équipe nationale ou de club qui participe à une compétition FIPS/M devra être composée de cinq pêcheurs ou au moins de quatre pêcheurs.
3. Dans une compétition « Paires » seulement 3 paires plus 1 paire de réserve par Nation sont autorisées. Les pêcheurs d'une paire sont considérés comme une unité. Donc une paire réserve pourra seulement remplacer une paire qui sort (pas un pêcheur unique d'une paire).
4. Dans une compétition « Clubs », 2 clubs différents au maximum par nation + le club gagnant de l'année précédente peuvent participer.
5. Dans une compétition « Masters », 2 équipes au maximum par nation peuvent participer.
6. Les Paires sont considérées comme 1 Unité de pêcheurs pour le tirage au sort des places, la distribution des appâts et le classement journalier et final.
7. Les noms des membres d'une équipe doivent être communiqués par écrit à l'organisateur au moins 30 jours avant le début du Championnat FIPS/M .
8. Des changements éventuels de la liste d'enregistrement doivent être communiqués aux représentants de la FIPS/M et à l'organisateur le soir de l'arrivée des équipes, c'est-à-dire la veille de la réunion des capitaines.
9. Avant le début de la réunion des capitaines, chaque capitaine doit vérifier et signer que la liste des compétiteurs et du réserve est correcte et dans le bon ordre.
10. Il est possible de remplacer un membre de l'équipe avant le début de chaque jour de compétition. Le remplacement doit être communiqué par écrit au jury international la veille du jour de compétition.
11. Le capitaine de l'équipe peut remplacer un membre de son équipe par le compétiteur de réserve. Ce changement doit se dérouler dans les règles du temps fixées lors de la réunion des capitaines.
12. Les remplacements peuvent se faire uniquement avec le pêcheur de réserve figurant dans la liste d'enregistrement.

D. Directives générales pour la Pêche sur la plage, Pêche dans les Rochers, Pêche à partir d'Installations portuaires et Pêche au Flotteur.

1. Les plages pour les compétitions Bord de Mer doivent être indiquées dans la brochure.

Les zones ne peuvent pas être changées, sauf en cas de dispositions de sécurité ordonnées par les autorités locales pour des raisons de sécurité, des marées extrêmement hautes ou conditions météorologiques. Ces changements peuvent seulement être faits par le Jury International en collaboration avec l'organisateur. C'est à l'organisateur de choisir les plages de compétition. Mais au moins une (1) semaine avant le début de la compétition, l'organisateur doit indiquer les différentes plages pour permettre aux participants de s'entraîner. La suite des plages pour la compétition doit être annoncée à la réunion des capitaines. Il est recommandé d'utiliser des plages différentes pour les quatre jours de compétition et le jour d'entraînement. Si l'on utilise la même plage pour deux ou plusieurs manches, les positions de pêche doivent être toujours aux mêmes places.

En cas qu'une équipe se retire (abandonne) pendant la manche, elle sera considérée «absente» et ne figurera pas dans le classement de ce jour (respectivement dans le classement final).

2. Si pour une raison justifiée (malaise ou autre) un compétiteur veut utiliser son portable il doit demander la permission au commissaire ou au délégué FIPS-M.
3. Les compétiteurs ont uniquement le droit de communiquer avec leur capitaine, vice-capitaine, réserve ou commissaire durant la compétition.
4. Le pêcheur et le capitaine doivent s'informer et se familiariser avec les tailles légales des poissons et des dispositions de protection de certaines espèces.
5. Les compétiteurs doivent respecter les poissons et les manipuler avec attention.
6. L'organisateur peut disposer des poissons comme bon lui semble.
7. Pour les compétitions « Paires », chaque pêcheur peut utiliser le matériel des deux membres de la paire.

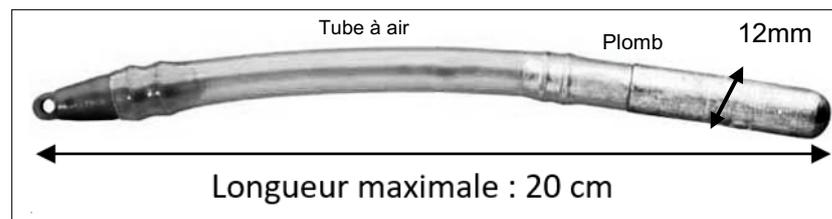
Ce point sera supprimé le 1er janvier 2026.

E. Pêche sur la Plage

1. L'utilisation d'une canne munie d'un moulinet est obligatoire.
2. Une seule canne peut être utilisée. Elle peut être tenue en main ou posée sur un porte-canne.
3. La longueur maximale de la canne permise est de 5 mètres. La canne doit avoir au moins trois anneaux sur le blank et un anneau de pointe.
4. Le choix des moulinets est libre mais ils ne doivent pas être motorisés.
5. La ligne principale peut être monofilament ou tresse.
6. Seulement des hameçons simples (tout genre) sont permis. Pour la Méditerranée, les hameçons doivent avoir un arc d'au moins 5mm, pour toutes les autres mers les hameçons doivent avoir un arc minimale de 7mm. Tout compétiteur utilisant ou étant en possession d'hameçons non corrects pendant ou après la compétition sera disqualifié. En cas de doute seul les calibres officiels FIPS-M sont valables.
7. Les bas de lignes peuvent être munis de trois hameçons simples au maximum.
8. L'assemblage du bas de ligne ainsi que des matériaux sont libres. Il est permis d'utiliser des dispositifs attirants comme p.ex. des cuillères brillantes, perles flottantes ou non-flottantes colorées (Taille maximale 15 mm), plumes colorées ou parties fluorescentes sur le fil de l'hameçon (pas sur le corps du bas de ligne). Trois perles flottantes par bas de ligne sont permises. (Le fil d'hameçon est la partie du bas de ligne avec un hameçon). L'utilisation d'hameçons coulissants est interdite. Il est interdit de coller des plumes et autres matériaux sur les perles.
9. Les hameçons doivent être munis d'appâts fournis par l'organisateur.
10. La préparation des appâts avant la compétition doit se faire loin de la mer ; en haut de la zone de pêche du compétiteur. Seulement les capitaines/vice-capitaines peuvent entrer dans la zone de pêche, avant le début du concours, pour aider leurs pêcheurs avec la préparation du matériel.
11. L'utilisation d'additifs pour les appâts (comme colorants ou odorants) n'est pas permise.
12. Le délégué FIPS-M a le droit de prendre des échantillons pour analyse et de contrôler l'équipement du compétiteur y compris sa boîte de matériel.
13. Le nombre de cannes de réserve est libre. Les cannes de réserve doivent être positionnées à l'arrière de l'espace de pêche du compétiteur avec les pointes dans la direction opposée à la mer. Elles peuvent être préparées avec la ligne principale jusqu'à l'émérillon d'attache du bas de ligne.
14. Le nombre de bas de lignes préparés avec appâts est illimité.
15. Les portes cannes ne doivent pas être positionnés dans l'eau. Ils doivent être installés au milieu de la zone de pêche du compétiteur.
16. Pour lancer ou ramener un poisson, le compétiteur peut entrer dans l'eau jusqu'à hauteur des genoux.
17. Pour ramener un gros poisson le compétiteur peut sortir sans limite de sa position de pêche. Le pêcheur voisin ne doit pas déranger le pêcheur dans son action.



18. Pour ramener un poisson, le compétiteur peut entrer dans l'eau jusqu'à hauteur des genoux pour prendre le poisson avec une épuisette ou par la main, sous condition que l'hameçon se trouve toujours dans la bouche du poisson et que la ligne ne soit pas cassée. L'utilisation de gaffe n'est pas permise pour toutes les compétitions « Bord de Mer ».
19. Le lancer est permis à partir de toutes les places du poste du pêcheur par contre est défendu si un commissaire ou un autre pêcheur se trouve devant le pêcheur.
20. Les lancers doivent se faire droit au devant du poste du pêcheur. Dans des circonstances exceptionnelles (vents ou courants très forts) le lancer peut se faire en amont, sous réserve de ne pas déranger d'autres pêcheurs.
21. Le lancer pendulaire ou autre technique de lancer vigoureuse et dangereuse avec un arraché renforcé adapté est autorisé.
 - 30 lb (13,6 kg) minimum pour un 3 oz (85 g) poids
 - 40 lb (18,1 kg) minimum pour un 4 oz (113 g) poids
 - 50 lb (22,7 kg) minimum pour un 5 oz (141 g) poids
 - 60 lb (27,2 kg) minimum pour un 7 oz (198 g) poids
 - 70 lb (31,8 kg) minimum pour un 8 oz (227 g) poids
22. Le choix des poids est libre toutefois il ne peut pas être inférieur à 50 grammes. L'utilisation des poids intégrés dans un élément flottant est permis selon les spécifications de l'image au-dessous. L'ensemble (poids et tube) doit avoir le même diamètre.



Diamètre maximal au niveau du plomb 12 mm

Lors de conditions météorologiques extrêmes il faut utiliser des poids plus lourds voire des poids à grappins pour ne pas déranger les compétiteurs voisins.

23. Les poissons capturés doivent être stockés dans un bac rempli d'eau de mer fraîche jusqu'à vérification par le commissaire. En cas de désaccord sur une longueur ou sur une espèce, la décision finale sera prise par le délégué FIPS-M.
24. Les poissons en dessous de la taille légale et les poissons pris lors d'une compétition "Catch and Release" doivent être remis à l'eau à l'endroit de capture après vérification par le commissaire. Le pêcheur est responsable de ses poissons. Il doit contrôler la mesure et signer la fiche (pour chaque poisson). Le contrôle et la signature peuvent aussi être faits par le capitaine/vice-capitaine de l'équipe respective (pas le pêcheur réserve).
25. Les poissons comptant pour le classement doivent avoir au moins un hameçon dans la bouche.
26. Si un poisson est pris par un hameçon dans la bouche et un autre hameçon d'un autre compétiteur dans le corps, le poisson comptera pour le pêcheur dont l'hameçon se trouve dans la bouche. Si un poisson est pris par deux hameçons dans la bouche par deux compétiteurs différents, il ne comptera pas pour le classement. Si deux compétiteurs ramènent des lignes emmêlées avec un ou plusieurs poissons il faut attendre le commissaire ou le délégué FIPS-M pour vérifier à qui appartiennent le ou les poissons.

27. Pendant la compétition le compétiteur peut ramener sa ligne rapidement ou lentement, mais l'action consistant à tenter d'accrocher le poisson par des mouvements saccadés ou de sauts de ligne est strictement défendu et entraîne la disqualification.
28. A la fin de l'épreuve, le compétiteur doit récupérer sa ligne rapidement à moins qu'il soit en train de ramener un poisson pris juste avant l'arrêt de l'épreuve.
29. En cas de rupture de la ligne quand le poisson est déjà sur la plage, il compte pour le classement. Si la ligne casse quand le poisson est encore dans l'eau, il ne comptera pas pour le classement.
30. En cas de rupture de la canne, du moulinet ou en impossibilité d'une récupération régulière du fil, il est possible de récupérer la ligne avec le main (Non cassure de la ligne). Le poisson comptera pour le classement.
31. Seul lors de la prise d'un poisson avec l'épuisette, le commissaire, le capitaine de l'équipe, le pêcheur réserve ou les concurrents voisins peuvent entrer dans l'eau pour aider.
32. L'autorisation pour quitter pour un bref délai la zone de compétition peut être donnée par le commissaire. Dans ce cas la ligne doit être sortie de l'eau.
33. A la fin de la compétition le concurrent doit ramener immédiatement sa ligne et rester dans la zone de pêche jusqu'à ce que le commissaire ait contrôlé le résultat final et que les cartes ont été signées par le commissaire et lui-même.
34. En cas de contestation, ceci doit être immédiatement marqué sur la carte du compétiteur et signé par le commissaire et le compétiteur. Cette carte doit être remise à l'organisateur du championnat.
35. Les compétitions doivent se terminer avant la nuit (au coucher du soleil).
36. L'utilisation d'appâts autres que ceux fournis par l'organisation **ou ceux donnés les jours précédents**, entraîne la disqualification. Ceci n'est pas valable pour les leurres artificiels.
37. L'utilisation d'équipements non autorisés mènera à la disqualification.
38. L'utilisation d'une épuisette est permise pour sortir un poisson de l'eau (pas de gaffe).
39. Lorsque la zone de pêche d'un compétiteur se révèle à être inapte pour pêcher, par exemples dû à des obstacles comme des filets ou autres, il peut faire une demande écrite au cours de la 1^{re} heure de pêche pour être déplacé dans la zone de réserve à la fin de son secteur. Mais il doit rester à sa place initiale pour la première heure. Les poissons capturés au cours de cette heure compteront pour le classement. Dans des cas exceptionnels, par exemple concernant la sécurité, le délégué FIPS-M peut autoriser un déplacement pendant toute la période de compétition.
40. En cas d'intempéries graves ou pour des raisons de sécurité, le jury international en accord avec l'organisateur peut suspendre ou arrêter la compétition. Si l'arrêt a lieu avant la mi-temps de la compétition, le classement est annulé et, si possible, une manche de remplacement doit être prévue. Si la compétition est arrêtée après la mi-temps, le résultat est valide. Si dans un ou plusieurs secteurs il faut interrompre la pêche à cause de nageurs, de kitesurfs, de bateaux de pêche professionnels ou autres, le classement sera valide au moment de l'interruption ou de l'arrêt définitif, indépendamment de la durée de la pêche.
41. Le commissaire doit mettre à jour le tableau au milieu du secteur seulement avec le nombre des prises de l'heure écoulée, sans faire l'addition des prises des heures précédentes.

F. Pêche dans les Rochers

Les règlements précédents (E) sont aussi valables pour la Pêche dans les Rochers avec les exceptions ou règlements spéciaux suivants :

1. La pêche peut se faire en mi-eau, au fond de l'eau ou à la surface.
2. Avec l'accord du compétiteur voisin, le lancer en amont, dans le vent ou dans le courant, est permis.
3. L'utilisation d'une épuisette est permise. Elle peut être prêtée pour un bref moment à un autre compétiteur. La sortie du poisson doit être faite sans l'aide d'un autre compétiteur. Le commissaire est autorisé à aider le pêcheur pour sortir un poisson.
4. Des lancers d'entraînement avec une ligne munie uniquement d'un plomb sont permis avant le début de la compétition.

5. Un compétiteur qui est en train d'amener un poisson a priorité. Les autres compétiteurs doivent respecter cette situation.
6. Le compétiteur doit veiller à sa propre sécurité et à celle des autres. Il doit faire attention aux marées, courants ou vagues déferlantes. Des souliers antidérapants sont conseillés. Il doit prendre toutes les précautions de sécurité nécessaires.
7. Deux équipes à trois compétiteurs d'une nation, région ou club peuvent participer à ce type de compétition. Le compétiteur doit avoir au moins 16 ans.

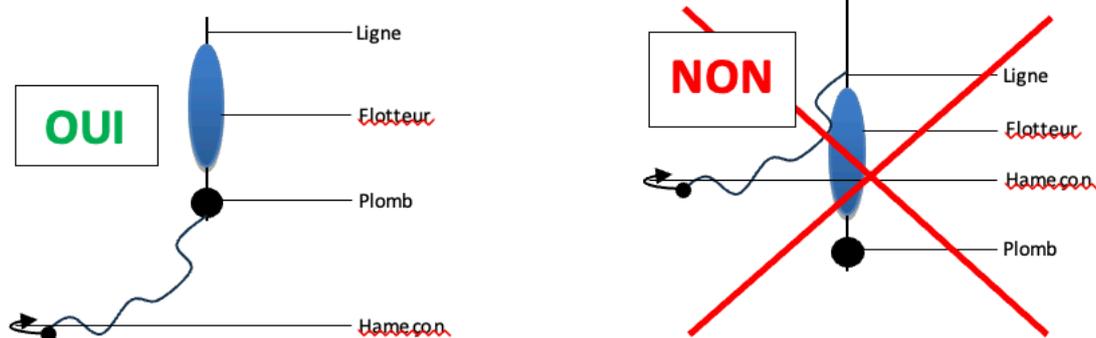
G. Pêche à partir d'installations portuaires

Les règlements pour cette discipline sont les mêmes que pour la Pêche dans les Rochers (F) avec la différence que l'organisateur doit donner des précisions sur le type d'installations portuaires tel jetée, mole, viaduc, extrême hauteur, etc.

H. Pêche au flotteur à partir d'installations portuaires

Les règlements précédents (E) sont aussi valables pour la Pêche au flotteur à partir d'installations portuaires avec les exceptions ou règlements spéciaux suivants :

1. Tous les poissons comptent pour le classement.
2. Le classement est basé uniquement sur le poids total (Cette disposition est importante pour relâcher les poissons capturés aussi vite que possible, sans manipulations supplémentaires inutiles). En cas d'égalité les deux concurrents sont à mettre à la même place (id. équipe). La place suivante ne sera pas attribuée.
3. Possibilité de pêcher avec ou sans moulinet.
4. L'utilisation de filoches est obligatoire.
5. On peut pêcher avec seulement une canne d'une longueur maximale de 8 mètres. Il est possible d'avoir plusieurs cannes de réserve montées avec bas de ligne à sa disposition.
6. La construction du bas de ligne est libre. Un seul hameçon par bas de ligne est permis (les hameçons doivent avoir un arc d'au moins 5mm pour toutes les mers).



7. L'utilisation de l'épuisette doit être faite personnellement par le pêcheur sans aucune aide.
8. Le flotteur doit être dimensionné de sorte à maintenir le plomb au-dessus du fond. (La pose du plomb sur le fond n'est pas autorisée).
9. L'utilisation d'appâts qui ne sont pas distribués par l'organisateur ou ceux donnés les jours précédents, entraîne la disqualification. Ceci n'est pas valable pour les leurres artificiels.
10. Trois équipes formées par 5 compétiteurs (+ réserve et capitaine) par nation sont autorisées. L'équipe de 5 pêcheurs pourra être composée au maximum de deux jeunes de 15 à 18 ans. L'unique

réserve de l'équipe sera soit un adulte ou un jeune qui, dans le cas où il y a déjà deux jeunes dans l'équipe, pourra remplacer seulement un autre jeune.

11. Les équipes nationales ou de clubs sont équivalents pour le classement.

I. Classement

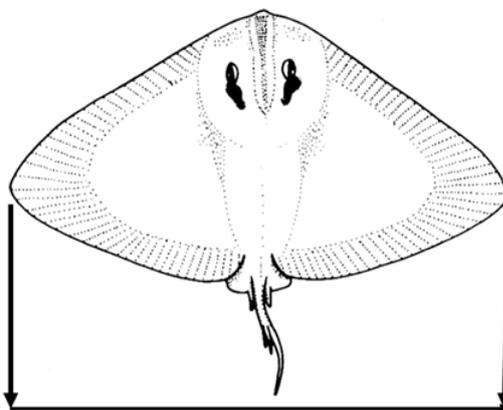
Pour chaque jour de compétition, des classements séparés individuels et des classements par équipes doivent être faits.

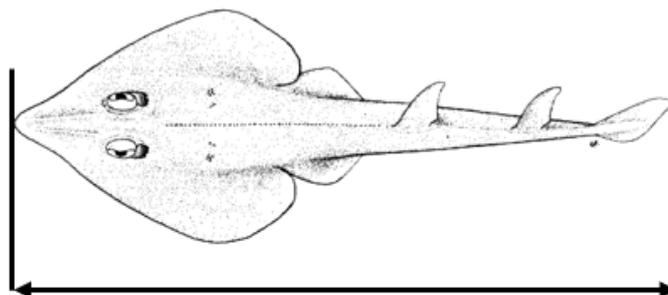
1. Classement par Poids:

- Un (1) gramme correspond à un (1) point.
- Le nombre de poissons et le poisson le plus lourd doivent être enregistrés chaque jour pour être utilisés en cas d'égalité. (Pêche au Flotteur : Classement uniquement basé sur le Poids total.
- Pêche au Flotteur : Afin de garantir une plus grande survie des poissons capturés, le classement sera uniquement basé sur le poids total. En cas d'égalité les deux concurrents sont à mettre à la même place (id. équipe). La place suivante ne sera pas attribuée.

2. Classement par Longueur:

- Pour chaque poisson ayant la taille légale 10 points
- Pour chaque centimètre (1 cm) 1 point
- Chaque centimètre commencé est arrondi vers le haut 1 point
- Le nombre de poissons et le poisson le plus long doivent être enregistrés chaque jour pour être utilisés en cas d'égalité.
- Seulement le commissaire est autorisé à mesurer les poissons. En cas de désaccord le délégué FIPS-M prendra la décision finale.
- La longueur est mesurée sur une surface plate à partir de la pointe de la bouche jusqu'à la nageoire caudale. La mesure des poissons doit être prise, si possible, avec la queue fermée. Pour les raies on mesure la largeur du disque (ailes) ou la longueur suivant le tableau de conversion de la fédération organisatrice. Pour les raies guitare on mesure la longueur (voir figures).





Raies-guitare-(Longueur)¶

Position de prise de mesure

La mesure des poissons doit être prise avec la queue fermée

Le schéma qui définit les dimensions de la pige (latte de mesure) à utiliser par les organisateurs pour vérifier la taille des poissons.

Butée permettant une bonne présentation du poisson. Museau du poisson contre la butée.

Longueur 60 cm

Graduation de 0 à 60 cm
Ou plus si nécessaire

Largeur 10 cm

Quand un poisson arrive à la taille minimale (12 cm en Méditerranée resp. 15 cm dans les autres mers) le poisson est valide. En cas de système de classement par mesure, il faut arrondir les centimètres à attribuer vers le haut, c. à d. à 13 cm. Ceci est aussi valable pour toutes les mesures suivantes. »

3. Classement par Points "Catch and Release":

- Les points attribués à chaque espèce ou groupe doivent être clairement publiés dans les spécifications.
- Le plus grand nombre de points obtenus par un pêcheur déterminera l'ordre de classement.
- Le nombre de poissons de chaque catégorie de points doit être enregistré pour une utilisation éventuelle en cas d'égalité.

4. Classement journalier

- a. Le classement journalier individuel (paire) est donné par le classement d'un pêcheur (d'une paire) dans son secteur, comparé au classement identique des autres pêcheurs (paires) des autres secteurs.
- b. Le classement des quatre meilleurs pêcheurs d'une équipe (2 meilleures paires) compteront pour le classement journalier par équipe.

- c. Dans le cas où il y a des secteurs avec moins de pêcheurs (paires) que d'autres, le classement individuel journalier sera calculé sur le secteur avec le moins de pêcheurs (paires). Les derniers compétiteurs des secteurs avec un plus grand nombre de pêcheurs seront classés à la même position que le dernier des secteurs avec moins de compétiteurs (voir exemple ci-dessous).

Exemple:

Classification par secteur

Secteur A (5 pêcheurs)	Secteur B (5 pêcheurs)	Secteur C (4 pêcheurs)	Secteur D (4 pêcheurs)	Secteur E (5 pêcheurs)
1 3500 p	1 4100 p	1 3550 p	1 3800 p	1 4000 p
2 3400 p	2 3500 p	2 3300 p	2 3700 p	2 3600 p
3 3300 p	3 3200 p	3 3250 p	3 3600 p	3 3400 p
4 3100 p	4 2900 p	4 3000 p	4 3150 p	4 3200 p
5 2600	5 2800			5 3050

Classement individuel:

- | | |
|------------------------------------------|------------------------------------------|
| 1. B1 (1 ^{er} dans son secteur) | 13. A3 (3 ^e dans son secteur) |
| 2. E1 (1 ^{er} dans son secteur) | 14. C3 (3 ^e dans son secteur) |
| 3. D1 (1 ^{er} dans son secteur) | 15. B3 (3 ^e dans son secteur) |
| 4. C1 (1 ^{er} dans son secteur) | 16. E4 (4 ^e dans son secteur) |
| 5. A1 (1 ^{er} dans son secteur) | 17. D4 (4 ^e dans son secteur) |
| 6. D2 (2 ^e dans son secteur) | 18. A4 (4 ^e dans son secteur) |
| 7. E2 (2 ^e dans son secteur) | 19. E5 (5 ^e dans son secteur) |
| 8. B2 (2 ^e dans son secteur) | 20. C4 (4 ^e dans son secteur) |
| 9. A2 (2 ^e dans son secteur) | 21. B4 (4 ^e dans son secteur) |
| 10. C2 (2 ^e dans son secteur) | 22. B5 (5 ^e dans son secteur) |
| 11. D3 (3 ^e dans son secteur) | 23. A5 (5 ^e dans son secteur) |
| 12. E3 (3 ^e dans son secteur) | |

- d. Pour la Méditerranée une taille minimale de 12cm et pour toutes les autres mers une taille minimale de 15 cm est requise pour tous les poissons dont la taille légale n'est pas définie.
- e. Pour tous les poissons n'ayant pas la taille légale, l'organisateur a l'option d'attribuer un (1) point/gramme par poisson. Le nombre de ces poissons n'est pas considéré dans le classement final.

5. Classement final

- a. Le classement final individuel est déterminé par les résultats journaliers.
- b. Le classement final par équipe est déterminé par leurs résultats journaliers.
- c. Les compétiteurs qui n'ont pas participé tous les jours seront listés avec leur résultats journaliers respectifs à la fin du classement.
- d. Le pêcheur de réserve qui a participé chaque jour de la compétition à la place de différents compétiteurs n'est pas admis au classement général final individuel.
- e. Le classement du jour d'entraînement sera utilisé, pour rendre valide le championnat dans le cas où il est impossible d'établir un classement final, c'est-à-dire que si moins de 50% des épreuves ont pu être réalisées. Le classement se fera selon notre règlement normal

6. Cas d'égalités au Classement

Classement individuel journalier

- S'il y a égalité le pêcheur (paire) qui a capturé le plus grand nombre de poissons sera classé premier.
- Et après le pêcheur (paire) avec le poisson le plus lourd/le plus long est à considérer pour un classement au poids/longueur. Pour une pêche en « catch and release » (système à points), le plus grand nombre de poissons, avec la valeur la plus élevée est à considérer.

Exemple:

	Nombre de poissons: valeur 1 point	Nombre de poissons: valeur 2 points	Nombre de poissons: valeur 3 points	Nombre de poissons: valeur 4 points	Nombre de poissons: valeur 5 points	Nombre de poissons: valeur 6 points	Total de points	Total du nombre de poissons	Classement
Pêcheur 1	1	3	0	8	1	1	50	14	1
Pêcheur 2	0	3	1	9	1	0	50	14	3
Pêcheur 3	1	2	1	8	2	0	50	14	2

- Si après ces considérations, il y a encore égalité, les compétiteurs sont à mettre à la même place au classement.

Classement journalier par équipe

- S'il y a égalité au classement journalier par équipes, l'équipe qui aura obtenu pour les 5 pêcheurs (3 paires) le plus grand nombre de points, ou le poids total le plus important, sera classée première.
- Après le plus grand nombre de poissons, total des 5 pêcheurs (3 paires), est à considérer.
- Et après, le poisson le plus lourd/le plus long des 5 pêcheurs (3 paires) de l'équipe est à considérer. Pour une pêche en « catch and release » avec un système à points, le plus grand nombre de poissons (pour les 5 pêcheurs), avec la valeur la plus élevée est à considérer (voir exemple ci-dessus).
- S'il y a encore égalité, les équipes sont à mettre à la même place au classement.

Classement individuel final

- S'il y a égalité au classement individuel final, le pêcheur (la paire) qui a obtenu lors des classements journaliers les meilleurs classements sur tous les jours de la compétition sera premier.

	Jour 1 (Place)	Jour 2 (Place)	Jour 3 (Place)	Somme	Meilleures places	Classement
Pêcheur 1	1	3	4	8	1 ; 3	2
Pêcheur 2	2	4	2	8	2	3
Pêcheur 3	5	2	1	8	1 ; 2	1

- S'il y a encore égalité, le plus grand nombre de poissons capturés sur tous les jours de compétition sera considéré.

	Jour 1 (Place)	Jour 2 (Place)	Jour 3 (Place)	Somme	Nombre de poissons	Classement
Pêcheur 1	1	2	3	6	45	2
Pêcheur 2	2	3	1	6	30	3
Pêcheur 3	3	1	2	6	47	1

- Si après ces considérations il y a encore égalité, on retient pour le classement le poisson le plus lourd/le plus long ou pour un classement à points, le plus grand nombre de poissons, avec la valeur la plus élevée.

Classement final par équipes

- S'il y a égalité au classement final par équipes, la meilleure place sera attribuée à l'équipe (nation) qui a obtenu sur tous les jours de la compétition le meilleur classement journalier par équipe.

	Jour 1 (Place)	Jour 2 (Place)	Jour 3 (Place)	Somme	Meilleures places	Classement
Team 1	1	3	4	8	1 ; 3	2
Team 2	2	4	2	8	2	3
Team 3	5	2	1	8	1 ; 2	1

- Si après, il y a encore égalité, on retient pour le classement le plus grand nombre de points/poids (somme pour les 5 participants (3 paires) sur tous les jours de compétition).
- Si après, il y a encore égalité, on retient pour le classement le plus grand nombre de poissons ayant la taille légale (somme pour les 5 participants (3 paires) sur tous les jours de compétition).
- S'il y a encore égalité, l'équipe (5 pêcheurs ; 3 paires) qui aura pris le poisson le plus lourd/long sera classée première. Pour une pêche en « catch and release » on retient le plus grand nombre de poissons, avec la valeur la plus élevée, capturés par les 5 pêcheurs (3 paires) pendant tous les jours de compétition.

7. Classement des pêcheurs (et des équipes) sans poissons

- Pour les compétiteurs (paires) sans poissons, la formule ci-dessous est utilisée pour le classement journalier individuel. Somme des places non-attribuées divisée par le nombre de pêcheurs (paires) sans poissons (arrondi vers le haut).

Exemple 1:

55 pêcheurs au total : 48 ont pris des poissons - 7 sans poissons

→ 1- 48 (classement normal)

Somme des places non-attribuées: $49+50+51+52+53+54+55 = 364 / 7 = 52$

Chacun de ces 8 pêcheurs sans poissons aura la place (rank): 52

Exemple 2:

45 pêcheurs au total: 23 ont pris des poissons - 22 sans poissons

1- 23 (classement normal)

Somme des places non-attribuées: $24 \text{ à } 45 = 759$ divisé par 22 = 34,5

Chacun de ces 22 pêcheurs sans poissons aura la place (rank) : 35

- Si tous les compétiteurs d'une équipe n'ont pas pris de poissons, l'équipe aura la place de la dernière équipe ayant pris des poissons + 1.

8. Compétitions en Paires

- Un maximum de 3 Paires par pays peuvent participer. Les deux meilleures paires comptent pour le classement général par nation.
- Les Paires individuelles peuvent participer. Elles compteront seulement pour le classement individuel (paire), pas pour le classement général par nation.
- Pour les compétitions paires seulement le capitaine et l'assistant-capitaine (pas les pêcheurs réserves) peuvent entrer dans la zone de pêche et prendre contact avec les membres de la paire

9. Classement pour la Pêche au Flotteur

- Classement journalier individuel
 - Place dans le Secteur calculé sur le poids (2 pêcheurs avec le même poids -> ont la même place dans le secteur. La place suivante n'est pas attribuée)
 - Parmi tous les 1ers, 2emes, ... le classement est fait sur le Poids (si 2 pêcheurs ont la même place secteur et le même poids → même place journalière (place suivante pas attribuée))
- Classement individuel final:
 - Plus petite somme des places journalières (1er + 2e jour)
 - Meilleure place journalière
 - Somme des poids des 2 jours
 - Si tout est égal-> même place (place suivante pas attribuée)
- Classement journalier par Equipe
 - Somme des places des 4 meilleurs pêcheurs de l'équipe
 - Somme des poids de tous les pêcheurs de l'équipe (5 pêcheurs ou 4 pour les équipes à seulement 4 pêcheurs)
- Classement final par Equipe
 - Plus petite sommes des places journalières de l'équipe (1er + 2e jour)
 - Meilleure place journalière
 - Somme des poids du 1er + 2e jour (cette somme est calculée sur les 5 pêcheurs : voir classement par équipe journalier)
 - Si tout est égal-> même place (place suivante pas attribuée)

10. Généralités pour le classement

- Pénalités: Un compétiteur qui essaye de faire enregistrer des poissons en dessous de la taille légale est pénalisé sauf si le poisson a été préalablement accepté par le commissaire.
 - Un pêcheur qui essaye de faire enregistrer un poisson n'ayant pas la taille légale sera pénalisé de 10 points par poisson pour un système longueur/points.
 - Pour un système à poids la pénalité sera de 1lbs. Ou bien 0,500 kg pour chaque poisson en dessous de la taille légale.

- Dans une compétition Catch & Release seulement le commissaire a le droit de mesurer un poisson ; ainsi il n’y aura pas de pénalités
- b. Si un poisson a été mesuré et accepté par le commissaire, un contrôle n’est plus nécessaire, sauf en cas d’une erreur évidente:
- Cas de contestation, annoncé au moment du contrôle à la plage.
 - Cas d’erreur d’identification de l’espèce.
- c. Si un poisson contesté a été marqué sur la carte d’enregistrement et amené séparément au Jury International, le délégué prendra la décision finale si le poisson est valide ou non.
- d. Les compétiteurs qui plient bagages et quittent la zone de pêche avant la fin de la compétition sans la permission du commissaire seront disqualifiés.
- e. Cas de disqualification: Dans le cas de disqualification d’un compétiteur, le résultat d’équipe sera déterminé avec les résultats des quatre compétiteurs restants. S’il y a moins de quatre compétiteurs restants, l’équipe sera disqualifiée du résultat d’équipe de ce jour. Les compétiteurs restants seront uniquement considérés pour le classement individuel.
- f. Si les prises ont été perdues par la faute de l’organisateur avant d’être pesées, on prends le poids moyen de tous les poissons pris dans ce secteur et on multiplie ce poids par le nombre de poissons enregistrés sur la fiche du compétiteur.

J. Résultats et Trophées

1. Les résultats, signés par les délégués FIPS-M, doivent être publiés chaque jour.
2. Au moins deux heures avant la proclamation des résultats finaux d’une compétition, une liste du classement de tous les compétiteurs et de toutes les équipes doit être publiée. Une copie de cette liste doit être envoyée au secrétaire général de la FIPS-M.
3. Pour les Championnats du Monde ou Championnats Continentaux, trois médailles pour individuels et trois médailles pour les équipes seront fournies par FIPS-M. Les médailles pour équipes seront données aux compétiteurs y compris le compétiteur de réserve et les capitaines. Les médailles pour le classement individuel seront données aux trois premiers.
4. D’autres trophées, par exemple pour le plus grand nombre de poissons, le poisson le plus lourd ou autres, peuvent être données par l’organisateur.

K. Protestation

Avec chaque protestation il faut remettre au jury international un droit de protestation de 100 € ou dans la valeur équivalente monétaire du pays organisateur.

Le jury doit se réunir 1 heure au plus tard après la proclamation des résultats et prendre après 1 heure de délibération une décision qui est à respecter par chacun.

La décision du jury international doit être retenue par écrit et remise par le jury au secrétaire général FIPS/M.

Le demandeur de protestation, les personnes en cause et la direction de compétition doivent, s’il est nécessaire ou possible, être entendu par le jury.

La décision du jury international doit être conforme aux statuts de la FIPS/M, aux dispositions générales et des règlements de compétition de la FIPSM, à l’organisation et aux accords de la hiérarchie indiquée.

Si on donne lieu à la protestation, un membre du jury doit de suite rendre le droit de protestation au demandeur et la direction de compétition doit prendre les mesures nécessaires ou le cas échéant faire des modifications.

S'il y a refus de la protestation, le jury doit faire parvenir le droit de protestation sur le compte de la fédération internationale FIPS/M.

La décision du jury est à proclamer.

A titre exceptionnel et dans le cas où le Jury ne peut résoudre le problème posé, il appartiendra au Bureau Directeur de la FIPS-Mer de prononcer une sentence allant jusqu'à la disqualification d'une équipe voire d'une nation. Les conséquences pécuniaires d'une telle décision ne pourront être opposées à la FIPS-Mer et devront être supporté par l'organisateur de la compétition.

De même lorsqu'une équipe quitte la compétition sans avoir émis de protestation en bonne et due forme auprès du Jury, les conséquences pécuniaires seront à sa propre charge ou à la charge de la nation qu'elle représente.

Dans ce cas, la Fédération concernée ne pourra prétendre faire participer une équipe l'année suivante dans la discipline en cause.

L. Observateurs externes pour les Championnats de Bord de Mer

Mise en place de contrôles externes pour les pêcheurs des nations organisatrices lors des championnats de Pêche en Bord de Mer.

La procédure sera la suivante :

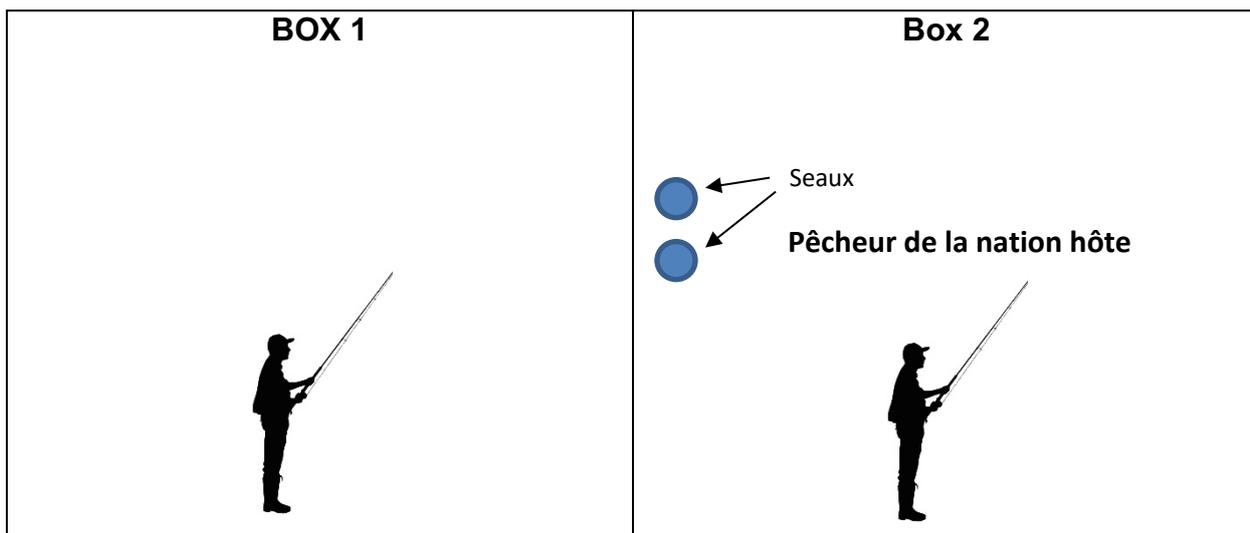
Lors de la réunion des capitaines, le délégué FIPS-M annoncera que tous les capitaines, vice-capitaines et réserves (sauf CM Jeunes) pourront agir en tant qu'observateurs externes.

Il préparera une liste numérotée avec le paraphe de l'observateur. Chaque observateur aura donc un numéro distinctif.

Le délégué FIPS-M fera un briefing sur leur rôle (droits) et la manière dont ils doivent procéder. Leur seul rôle sera d'observer la mesure des poissons des pêcheurs de la nation hôte en présence des stewards réguliers. L'observateur pourra entrer dans l'espace du pêcheur jusqu'au seaux le long de la frontière entre deux espaces de pêche et observer la mesure en cours. L'observateur paraphera également la fiche de capture et observera la remise à l'eau du poisson. Si le poisson est mort, il observera la coupe de la queue du poisson et le ramassage de ce poisson par le commissaire. Après ces observations, il doit quitter immédiatement la zone du pêcheur. Les observateurs externes ne sont pas localisés dans un secteur spécifique, mais sont libres de se déplacer dans tous les secteurs. Lorsqu'un poisson est capturé, le commissaire du pays organisateur fera signe à l'observateur extérieur en brandissant un drapeau. L'observateur externe le plus proche doit réagir directement.

Le(s) délégué(s) FIPS-M peuvent agir en tant qu'observateur et valider les poissons.

Observateur externe



M. Annexes

Cas de disqualification (liste non exhaustive)

- Tout compétiteur qui utilise ou possède des hameçons en dehors des règles FIPS-M pendant la compétition.
- L'utilisation d'additifs pour les appâts (comme p.ex. colorants ou odorants).
- L'utilisation d'appâts autres que ceux fournis par l'organisation **ou ceux donnés les jours précédents**, entraîne la disqualification. Ceci n'est pas valable pour les leurres artificiels.
- L'utilisation d'équipements non autorisés
- L'action consistant à tenter d'accrocher le poisson par des mouvements saccadés ou de sauts de ligne
- Placer plus de 3 flotteurs par bas de ligne
- Placer des flotteurs de dimension supérieure à 15 mm (1,5 cm)
- Garder ou faire mesurer par le commissaire un poisson pas capturé par lui-même
- Litige et bagarre violente entre 2 pêcheurs entraîne la disqualification des deux
- Fumer et/ou boire des boissons alcooliques dans la zone de pêche ou sur le bateau par le pêcheur, les capitaines et les officiels entraîne la disqualification des personnes en cause
- Couper ou mordre des lignes emmêlées ou des lignes d'autres pêcheurs sans la permission de tous les pêcheurs impliqués et en présence du commissaire ou du représentant de la FIPS-M.
- Traitement du poisson contraire à l'éthique sportive, par ex. donner des coups de pied, lancer le poisson avec une violence inutile dans l'eau ou par terre.

Avertissement du Pêcheur en preuve (liste non exhaustive)

(Le deuxième avertissement du pêcheur en preuve, pour n'importe quelle infraction, entraîne la disqualification même si la deuxième infraction est faite à un autre jour de la compétition)

- Reprise de la pêche avant d'avoir mis les poissons capturés dans un récipient avec de l'eau fraîche. Les poissons ne compteront pas pour le classement et le pêcheur sera averti. Il sera disqualifié impérativement en cas de répétition.
- Les lancers doivent se faire droit au-devant du poste du pêcheur. Dans certaines circonstances (vents ou courants très forts) le lancer peut se faire en amont, sous réserve de ne pas déranger d'autres pêcheurs.
- Le choix des poids est libre toutefois le poids ne peut pas être inférieur au poids autorisé. Lors de conditions météorologiques extrêmes il faut utiliser des poids plus lourds voire des poids à grappins pour ne pas déranger les compétiteurs voisins
- L'autorisation pour quitter pour un bref délai la zone de compétition peut être donnée par le commissaire. Dans ce cas la ligne doit être sortie de l'eau
- Comportement pas correcte vis-à-vis du commissaire ou jury par le concurrent ou le capitaine
- A la fin de l'épreuve, le compétiteur doit récupérer sa ligne rapidement à moins qu'il soit en train de ramener un poisson pris juste avant l'arrêt de l'épreuve
- Le placement visible du dossard est obligatoire
- **L'utilisation d'un portable ou autre transmetteur, détecteur de poissons, GPS ... par le compétiteur est interdit**
- Pêcher en dehors du poste qui lui été assigné par tirage au sort (les poissons capturés ne comptent pas et le temps perdu ne sera pas récupéré)
- Le pêcheur qui, à la fin de la pêche, ne ramasse pas ses déchets, sera averti une première fois. Il sera disqualifié impérativement en cas de répétition

Ce point sera supprimé le 1er janvier 2026.

